Nations Unies S/PV.4111



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4111e séance
Lundi 13 mars 2000, à 12 h 15
New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/186)

00-33938 (F)

La séance est ouverte à 12 h 15.

Condoléances au Gouvernement et au peuple ukrainiens

Le Président (*parle en anglais*) : En commençant la séance, je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Conseil de sécurité, mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ukrainiens pour les importantes pertes en vies humaines causées par la récente catastrophe qui s'est produite dans la mine de Barakov, dans la partie orientale de l'Ukraine. Je prierais le représentant de l'Ukraine de transmettre nos sincères condoléances à son gouvernement et aux familles des disparus.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Président et à tous les membres du Conseil de sécurité pour les condoléances que vous venez d'exprimer à l'occasion de l'accident tragique survenu dans cette mine de charbon située dans la partie orientale de l'Ukraine.

Plus de 80 mineurs ont été tués dans cette explosion de gaz. Notre gouvernement a mis sur pied une commission spéciale pour examiner les causes de ce tragique accident, le plus grave de ce type à s'être produit dans mon pays.

Je transmettrai immédiatement vos condoléances qui apporteront un grand soutien moral à mon gouvernement ainsi qu'aux familles des disparus.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/186)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Rowe (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), document S/2000/186.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, après quoi les membres du Conseil pourront poser des questions et formuler des observations.

Je donne la parole à M. Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), publié le 7 mars. Ce rapport couvre les faits nouveaux intervenus depuis le 11 janvier, date de publication du précédent rapport (S/200/13).

Durant la période à l'examen des progrès ont été réalisés dans l'approfondissement du processus de paix en Sierra Leone mais, à bien des égards, ce processus reste lent. En particulier, l'on a noté peu de progrès dans le désarmement dans le nord et l'est du pays et les groupes rebelles continuent de faire obstacle aux activités humanitaires et aux patrouilles de la MINUSIL, et de harceler la population civile dans ses zones.

Une réunion spéciale a été organisée les 1er et 2 mars sous les auspices du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à Bamako, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau de la CEDEAO, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Représentant spécial du Secrétaire général et les parties sierra-léonaises. Cette réunion spéciale s'est achevée avec l'adoption d'un communiqué invitant tous les dirigeants de la Sierra Leone à traduire leurs expressions d'attachement au processus de paix en actions concrètes.

Depuis la publication du rapport, il est important de noter qu'une réunion de haut niveau a été convoquée le 9 mars, la semaine dernière, pour assurer le suivi de la réunion de Bamako. Le président Kabbah, M. Sankoh, M. Koroma et M. Hinga Norman ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, les commandants de la MINUSIL et de l'ECOMOG, le Groupe de surveillance du cessez-le-feu institué par la CEDEAO, y ont participé. Au cours de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises et rendues publiques : un accès total et sans entrave à toutes les parties du pays pour la MINUSIL, les institutions humanitaires et tous les civils — y compris les réfugiés et les personnes déplacées — devrait être assuré. Les zones sous contrôle de quelque groupe combattant que ce soit seraient supprimées et le Gouvernement aurait la maîtrise totale de toute les parties du pays. Enfin le désarmement aurait lieu dans des zones sélectionnées des provinces nord et est où des installations sont en place, et, ensuite, dans les autres zones, au fur et à mesure de la mise en place des services. Le lendemain, le 10 mars, le Représentant spécial a organisé une réunion de suivi avec des représentants du Front uni révolutionnaire (RUF), du Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA), du Gouvernement, de la MINUSIL et de l'ECOMOG. Au cours de cette réunion, il a été décidé que les factions lèveraient leurs barrages dans les 48 heures.

Durant la période couverte par le rapport, plusieurs incidents graves ont impliqué la MINUSIL et d'anciens éléments combattants ou rebelles — même si, pour ce qui est du principal incident, dans le cas des troupes guinéennes, elles n'étaient pas encore incorporées à la MINUSIL. Au cours de ces incidents, les forces de maintien de la paix ont été obligées d'abandonner leurs armes à des groupes de rebelles armés. Depuis, des mesures ont été prises à la demande du Secrétaire général pour prévenir, à l'avenir, la répétition de tels incidents et pour tenter de récupérer ces armes. Si certaines des armes ont été restituées, l'essentiel des armes saisies aux troupes guinéennes n'ont toujours pas été rendues par le RUF.

Le 23 février 2000, un convoi du bataillon indien se rendant de Kenema à Daru a été arrêté par un grand nombre de combattants du RUF bien armés. Après deux jours de face-à-face, le convoi de la MINUSIL a dû se redéployer vers Kenema. Néanmoins, le 7 mars, un autre convoi du bataillon indien a pu parvenir à Daru sans entrave de la part du RUF.

Outre Freetown, la MINUSIL est maintenant déployée à Lungi, Port Loko, Lunsar, Masiaka, Makeni, Magburaka, Kenema, Daru, Mile 91, Bo et Moyamba. Des tentatives successives ont été faites pour déployer des troupes également à Koidu et Kailahun, dans la partie orientale du pays, mais la plupart de ces tentatives n'ont pu aboutir parce que le RUF a refusé de laisser la MINUSIL se déplacer librement. Le 10 mars néanmoins, un convoi de la MINUSIL composé de 65 hommes a pu parvenir à Kailahun et Buedu dans le cadre d'une mission de reconnaissance. De même, d'après des rapports oraux reçus aujourd'hui de la MINUSIL, le déploiement prévu d'une partie du contingent indien à Kailahun a été à nouveau interrompu par le RUF. En outre, aucune troupe n'a pu atteindre Koidu, bien que des patrouilles d'observateurs militaires de la MINUSIL aient pu visiter la ville à quatre occasions.

Dans une lettre datée du 13 janvier 2000 adressée au Secrétaire général, le Ministre nigérian des affaires étrangères a offert de suspendre pour 90 jours le retrait des troupes nigérianes servant sous pavillon de l'ECOMOG restant en Sierra Leone afin de prévenir un éventuel vide sécuritaire avant le déploiement complet de la MINUSIL élargie. Lors d'entretiens ultérieurs avec les autorités militaires nigérianes, il a été convenu que la MINUSIL incorporerait deux bataillons d'infanterie nigérian ainsi qu'une compagnie de tanks nigérians. Je voudrais exprimer notre reconnaissance au Gouvernement nigérian pour sa coopération et pour la souplesse dont il fait preuve afin de maintenir le niveau approprié de sécurité dans le pays jusqu'au déploiement complet de la MINUSIL.

Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion s'est poursuivi mais à un rythme assez lent. Néanmoins, une augmentation marquée dans le désarmement d'ex-combattants des Forces de défense civile (CDF) s'est produite durant la période à l'examen. À ce jour, 18 332 ex-combattants ont été désarmés et démobilisés. Mais nous sommes préoccupés par le nombre et la faible qualité des armes qui ont été remises et par le rapport entre le nombre d'armes recueillies et le nombre d'ex-combattants, de nombreux combattants ne se présentant à la démobilisation qu'avec des munitions ou des grenades. À ce jour,

6 426 armes seulement ont été récupérées ainsi que 1 545 grenades et 1,5 million de cartouches.

La situation dans les camps de désarmement, démobilisation et réinsertion continue d'être préoccupante, en particulier à Port Loko. La MINUSIL a récemment commencé à détruire les munitions et les obus non explosés.

S'agissant des droits de l'homme, je voudrais rappeler que la situation des droits de l'homme en Sierra Leone a été discutée en profondeur au cours des consultations du Conseil, le 8 mars. Je n'ai donc pas l'intention, aujourd'hui, d'entrer dans les détails.

Cependant, je dois dire, une fois de plus que la situation en Sierra Leone en matière de droits de l'homme demeure une source de grande préoccupation, notamment dans la région de Port Loko, où sont présents d'anciens éléments de l'armée sierra-léonaise, et dans les zones contrôlées par le RUF, où se poursuivent enlèvements, viols et harcèlements de civils. Néanmoins, nos observateurs des droits de l'homme parlent d'une certaine amélioration de la situation dans les zones où la MINUSIL a été en mesure de se déployer.

Actuellement, les activités de la police sierra-léonaise continuent d'être limitées à la partie occidentale du pays, et en particulier à Freetown. En outre, la police locale ne dispose toujours pas du personnel, des facilités et du matériel nécessaires pour accomplir les tâches essentielles. Malgré ces problèmes, des progrès ont été réalisés dans la formation des policiers, l'amélioration de leurs conditions de service, la supervision de leur comportement et la mise en oeuvre de changements structurels et en matière de personnel, sous la direction de l'Inspecteur général de la police et avec l'appui de l'Équipe de police du Commonwealth et des conseillers de police civile de la MINUSIL.

S'agissant du volet humanitaire, avec le déploiement des unités militaires de la MINUSIL, l'accès des organisations humanitaires semble s'améliorer quelque peu. Des mesures d'urgence continuent d'être nécessaires pour remédier à l'état lamentable des installations de distribution d'eau, sanitaires et d'assainissement et des établissements d'enseignement dans la plupart des régions évaluées. Cependant, la résistance continue du RUF au déploiement de la MINUSIL continue d'entraver l'accès de l'aide humanitaire à environ 2,6 millions de Sierra-Léonais affectés par la guerre dans les provinces du nord et de l'est. On a pu fournir une assistance humanitaire limitée dans des endroits critiques de Kambia dans la province septentrionale et à Kailahun et Kono dans la province orientale. Si l'accès s'améliore, les institutions des Nations Unies auront besoin d'un appui additionnel généreux de la communauté internationale des donateurs.

Je voudrais également informer les membres du Conseil de deux incidents qui ont eu lieu le 7 mars, au cours desquels des agents humanitaires ont été détenus et maltraités par des combattants du RUF près de Kabala et de Rogberi, respectivement. Tous ces travailleurs humanitaires ont été libérés, mais l'un a reçu une balle dans la main. Aussi, les organisations non gouvernementales concernées, à savoir Médecins sans frontières et Christian Extension Services, ont suspendu leurs opérations dans les zones contrôlées par le RUF.

Le rapport du Secrétaire général esquisse les principales mesures qui doivent être prises dans le processus de paix, afin de déterminer les priorités et les responsabilités de toutes les parties concernées et de donner des repères à la communauté internationale, qui lui permettraient d'évaluer les progrès réalisés. On pourrait classer ces mesures sous quatre rubriques : premièrement, désarmement, démobilisation et réintégration rapides de tous les ex-combattants; deuxièmement, extension de l'autorité de l'État, y compris le maintien de l'ordre, à l'ensemble du territoire; troisièmement, réconciliation nationale et démocratisation; et quatrièmement, renforcement de la capacité de la Sierra Leone d'assurer sa propre sécurité. La réalisation de progrès substantiels vers ces importants objectifs au cours de cette année serait une condition essentielle de l'organisation et de la conduite des élections parlementaires et présidentielles prévues pour le printemps 2001.

Il est évident que pour progresser vers ces objectifs, il faut l'engagement constant de toutes les parties concernées, ainsi que des ressources matérielles et financières considérables. À cet égard, le Secrétaire général accueille avec une très vive satisfaction la tenue à Londres le 27 mars 2000 d'une conférence de donateurs, à l'initiative du Gouvernement britannique, et à laquelle il a demandé à la Vice-Secrétaire général, Mme Louise Fréchette, de participer pour représenter l'ONU et souligner ainsi l'importance qu'il accorde à cette séance.

Le Secrétaire général engage à cette occasion tous les donateurs à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale afin de couvrir le manque à recevoir (qui est de l'ordre de 20 millions de dollars) pour pouvoir financer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il serait également utile que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leones apporte, comme le propose le rapport,

une assistance financière pour divers autres aspects du processus de paix, tels que les petits projets à impact rapide, les affaires civiles, la reconstitution de la police civile, le soutien des partis politiques — y compris la conversion du RUF en parti politique — et d'autres initiatives de démocratisation.

Le rapport du Secrétaire général insiste cependant sur le fait que la fourniture de ressources ne suffit pas. En dernière analyse, il incombe au Gouvernement de la Sierra Leone, au RUF et à d'autres groupes ainsi qu'à tous les dirigeants sierra-léonais de faire progresser le processus de paix et ils doivent redoubler d'efforts à cette fin. À cet égard, l'attitude souvent négative de M. Sankoh à l'égard des principaux éléments du processus de paix et du rôle confié à l'Organisation des Nations Unies reste un motif de préoccupation. Les propos hostiles que le chef du RUF a tenus en public au sujet de la MINUSIL et de son mandat ont provoqué une intensification des tensions entre les combattants du RUF et les troupes de la MINUSIL sur le terrain. Ils amènent également à douter sérieusement de la volonté de M. Sankoh et du RUF d'appliquer scrupuleusement l'Accord de Lomé. M. Sankoh devrait dissiper ces doutes d'une manière concrète et sans équivoque. Sa participation à la réunion de haut niveau du 9 mars est à cet égard un pas dans la bonne direction, mais il faut aller plus loin.

La poursuite des violations du cessez-le-feu à l'encontre de civils et de soldats de la paix est inacceptable.L e s manoeuvres d'obstruction qui continuent d'entraver les activités des patrouilles et déploiements de la MINUSIL sont tout aussi inacceptables et doivent cesser sur-le-champ. Toutefois, malgré des difficultés considérables, la MINUSIL a accompli des progrès remarquables dans le déploiement de ses troupes un peu partout en Sierra Leone, comme je l'ai indiqué, notamment dans les régions où aucune force n'avait été déployée.

Les efforts des dirigeants régionaux, en particulier du Président Konaré, du Mali, Président de la CEDEAO, pour maintenir le processus de paix sur sa lancée sont particulièrement appréciés et l'ONU espère que ces efforts des plus utiles et constructifs se poursuivront.

Pour terminer, je voudrais appeler les membres du Conseil à convenir, peut-être, d'une modification sur le cycle de présentation des rapports sur la MINUSIL. Jusqu'à présent, les rapports ont été présentés tous les 45 jours. Nous pensons que le Conseil pourrait peut-être envisager de faire passer ces délais à 60 jours, si cela convient aux membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni accueille avec une vive satisfaction le premier rapport présenté par le Secrétaire général en vertu de la résolution 1289 (2000) du Conseil de sécurité, surtout parce qu'il identifie clairement les problèmes sur lesquels achoppe l'application de cette résolution ainsi que les mesures prioritaires à prendre par l'Organisation des Nations Unies dorénavant.

Nous savons gré également à M. Annabi de l'exposé qu'il vient de faire, qui nous met au courant des derniers éléments sur un certain nombre d'aspects importants. Je puis dire d'ores et déjà que le Royaume-Uni ne verra pas d'objection à la prolongation de la période à 60 jours pour la présentation des rapports. Nous comprenons les pressions qui s'exercent actuellement sur le Département des opérations de maintien de la paix.

Mon voyage en Sierra Leone du 8 au 10 mars, qui a coïncidé avec celui de Mme Clare Short, Ministre du développement international du Royaume-Uni, confirme les principales conclusions de l'analyse du Secrétaire général.

La première chose qui frappe un visiteur — et je me suis rendu hors de Freetown dans la localité de Masiaka ainsi qu'à Port Loko, dans les camps de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) — c'est le souhait fervent de la grande majorité des Sierra-Léonais de vivre dans la paix et de retrouver une vie normale. Ainsi, par exemple, il n'y a pas d'animosité religieuse entre les communautés sierra-léonaises. Je crois que les musulmans et les chrétiens vivent ensemble avec autant d'harmonie en Sierra Leone que dans n'importe quel autre pays africain. J'imagine que même une majorité des ex-combattants hommes du rang souhaitent se désarmer et reconstruire leur vie civile. Mais le programme de DDR, qui a jusqu'à présent attiré plus de 18 000 participants, s'est ralenti et les combattants arrivent au compte-gouttes parce qu'ils ne reçoivent pas l'ordre de se rendre dans les camps.

M. Annabi a évoqué la qualité des armes qui sont remises. J'ai vu un certain nombre de combattants du Front uni révolutionnaire (RUF) remettre ce qui semblait être des reliques de la Première Guerre mondiale afin d'obtenir leurs 300 dollars au titre du programme de DDR. À l'évidence les bonnes armes, de quelque façon qu'elles aient été acquises, sont cachées dans la brousse.

Il incombe par conséquent aux dirigeants politiques de réagir à ce désir tangible de paix. Le Président Kabbah a déjà montré qu'il était prêt à des compromis importants pour que le conflit prenne fin. Je lui ai dit qu'il doit également savoir quand et comment il ne faut pas faire de concession et quand il faut être intransigeant pour le bien de la population. Je crois qu'il l'a bien compris. Je n'ai pas ressenti la même volonté de paix chez les autres dirigeants de factions, et le moins attaché à la paix est Foday Sankoh. Le Secrétaire général a absolument raison de désigner nommément dans son rapport Sankoh et le RUF comme les principales entraves au déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et à l'accomplissement de nouveaux progrès en général dans la mise oeuvre du processus de paix. Le Secrétaire d'État Short lui a demandé à maintes reprises d'accélérer la réponse du RUF au programme de DDR et cesser d'entraver le déploiement de la MINUSIL. Sankoh a répondu avec irritation, en prétendant que le RUF n'agissait pas de la sorte, qu'il n'avait jamais autorisé les meurtres comme politique, que le RUF n'avait pas saisi les armes des Guinéens, et qu'il n'avait jamais vendu un seul diamant pour acheter des armes. Évidemment, il y a des éléments de preuve indépendants selon lesquels le RUF s'est livré à tous ces agissements. L'autorité du Conseil, qui appuie l'Accord de paix de Lomé, est contrecarrée ici, tout comme l'a été l'interdiction de voyager. Insister sur la mise en oeuvre appropriée des décisions du Conseil constitue une source de pression importante sur les parties. C'est également essentiel si l'on veut qu'il y ait une amélioration durable de l'épouvantable situation humanitaire et en matière des droits de l'homme dans le pays.

Je me réjouis de ce que le Secrétaire général ait défini comme priorité la reconstitution de nouvelles forces armées et d'une nouvelle police sierra-léonaises qui soient responsables sur le plan démocratique. Le Royaume-Uni fournit du personnel et des ressources à ces activités, qui sont toutes les deux — armée et police — essentielles non seulement pour combler le vide en matière de sécurité dans le pays mais aussi pour permettre à la MINUSIL de faire son travail et ensuite de quitter le pays. Sinon l'ONU pourrait être présente dans le pays pendant très longtemps. Je me réjouis de ce que le Président Kabbah nous ait clairement dit durant notre visite la semaine dernière que des procédures de sélection claires et transparentes seront établies pour l'incorporation dans l'armée et dans la police, et que tout Sierra-Léonais, quelle que soit sa faction, aura le droit d'y prétendre s'il réunit les qualités appropriées.

Les élections vont maintenant constituer un élément vital du processus de mise en oeuvre. Dans un pays où l'autorité de l'État s'étend à moins de la moitié du territoire, l'organisation des élections sera une affaire compliquée et sans aucun doute une entreprise onéreuse pour la communauté internationale. Mais nous devons respecter autant que possible l'échéancier constitutionnel : élection présidentielle d'ici la fin du mois de février de l'année prochaine et élections parlementaires trois mois plus tard. Les élections constituent une chance à saisir aussi bien pour le RUF que pour les autres partis, et elles doivent aider la Sierra Leone à s'engager dans la voie mozambicaine plutôt que de suivre le modèle angolais. Si les choses vont mal dans le contexte de la Sierra Leone, le Conseil peut imaginer la personne que je placerai dans le rôle d'un Savimbi.

Le Conseil de sécurité devrait être conscient que la MINUSIL a pris un départ difficile, et sans doute pas entièrement réussi. Ce n'est pas du tout une critique adressée au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, au Commandant de la Force Jetley ou à d'autres hauts responsables de l'ONU, qui y travaillent de façon louable dans des conditions très difficiles pour arriver à des résultats, et qui prennent des mesures énergiques lorsqu'ils le peuvent. Mais le peuple sierra-léonais en est venu à penser que l'ONU était responsable du départ du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, auquel la population faisait confiance — et elle avait de bonnes raisons de le faire — pour sa protection, et que l'ONU l'a tout simplement remplacé avec des contingents des Nations Unies mal équipés, peu motivés et ayant un mandat différent. La perte des armes du contingent guinéen n'a fait que renforcer cette impression.

Au cours de ma visite, je me suis efforcé d'expliquer publiquement que l'ECOMOG avait pris lui-même la décision de cesser ses opérations, que la MINUSIL est la force neutre de maintien de la paix demandée par tous les signataires de l'Accord de paix de Lomé et qu'elle est parfaitement capable d'accomplir son travail si les signataires font le leur. Mais le Conseil doit contrôler de près cet aspect des choses, et insister auprès du Secrétariat pour que la MINUSIL dispose très rapidement de tous ses effectifs, aussi bien qualitativement que quantitativement. J'ai encouragé le Représentant spécial Adeniji à initier en tant qu'élément de ses fonctions importantes, une campagne nationale d'information publique et de la mener à bien, pour faire comprendre aux Sierra-Léonais à quel point la MINUSIL est un atout important pour eux et pour solliciter leur coopération.

Ensuite, il y a la question des ressources. On estime que la République démocratique du Congo constitue l'é-

preuve de vérité des activités de l'ONU en Afrique, et le Royaume-Uni est d'accord sur ce point. Mais la Sierra Leone constitue aussi un test crucial. Notre effort de maintien de la paix en Sierra Leone, qui est actuellement le plus grand effort de l'ONU dans le monde, est chronologiquement antérieur à celui de la République démocratique du Congo, et il établira vraisemblablement un modèle pour les prochaines opérations. L'appui des donateurs est donc absolument vital. La réunion de haut niveau des donateurs que le Royaume-Uni organisera à Londres le 27 mars sera convoquée par la Secrétaire d'État au développement international. Le Président Kabbah y participera et, je l'espère, la Vice-Secrétaire générale. Le but de la réunion sera de dynamiser davantage un appui politique et financier en faveur du processus de paix et de déterminer les priorités pour le financement international au cours de la période à venir. Une assistance d'urgence est nécessaire pour jeter les fondements d'élections libres et justes l'année prochaine et finalement pour le départ de la MINUSIL. J'espère que les partenaires du Conseil de sécurité qui sont en mesure de le faire joueront un rôle de premier plan à cet égard.

La tenue de cette réunion d'information publique est en elle-même un signe de la préoccupation du Conseil à l'égard de la situation précaire en Sierra Leone ainsi que de notre détermination de faire en sorte que l'Accord de Lomé soit mis en oeuvre. Mais, puisque la presse n'assiste pas à la présente séance, je crois qu'une déclaration que vous, Monsieur le Président, feriez directement à la presse après cette séance ajouterait à l'impact de la séance. Lorsque je l'ai rencontré le 9 mars, le Président Kabbah avait en main le texte de la déclaration que vous avez faite le 8 mars à l'issue du débat sur la situation humanitaire dans ce pays, et il a été encouragé par ladite déclaration. Je crois que vous devriez indiquer clairement, Monsieur le Président, si les collègues du Conseil sont d'accord, que les membres du Conseil souscrivent aux conclusions du rapport du Secrétaire général, qu'ils accordent beaucoup d'importance à l'application de tous les aspects de l'Accord de paix de Lomé et qu'ils se félicitent des efforts du Représentant spécial Adeniji ainsi que de ceux déployés par la MINUSIL à cette fin; qu'ils sont déçus par la lenteur des progrès accomplis dans le programme DDR en particulier, et qu'ils demandent à tous les signataires de l'Accord de Lomé, et en particulier au Président Sankoh du RUF et à son parti, de réaffirmer et de démontrer un attachement concret au processus de paix de Lomé en permettant l'extension de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Sierra Leone, en coopérant sans réserves avec la MINUSIL et avec toute l'équipe des Nations Unies, et en donnant pour instruction aux membres du RUF de se désarmer et de déposer toutes leurs armes, y compris leurs armes lourdes, leurs mines et leur équipement antiaérien.

Monsieur le Président, j'apprécie votre décision de tenir cette séance publique, illustrant ainsi la préoccupation du Conseil de sécurité à l'égard de la Sierra Leone, et j'espère que les résultats auxquels nous parviendrons appuieront et renforceront les efforts du personnel sur le terrain qui travaille en vue d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni d'avoir indiqué les éléments susceptibles d'être communiqués aux médias après la présente séance.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie de tenir cette séance, en vue d'examiner le troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), permettant aux autres États Membres d'en prendre connaissance. Ce rapport vient un mois après l'adoption de la résolution 1289 (2000) qui avait autorisé l'élargissement de la MINUSIL, faisant ainsi de cette mission la plus importante des Nations Unies actuellement. Ce rapport est très important au vu des informations inquiétantes qui continuent de parvenir de la Sierra Leone.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport et le Sous-Secrétaire général Annabi de sa mise à jour. Ma délégation approuve la modification du cycle de présentation des rapports, comme l'a proposé M. Annabi, à condition qu'il y ait régularité de présentation des rapports au Conseil. Nous sommes reconnaissants à M. Greenstock, représentant du Royaume-Uni, de son exposé très perspicace sur la situation dans le pays, suite à sa récente visite en Sierra Leone. Nous le remercions également des remarques très pertinentes qu'il vient de formuler.

Le rapport du Secrétaire général souligne l'évolution de la situation et les carences relevées dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé. Nous partageons notamment les préoccupations mentionnées dans le rapport sur la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, vu que seuls 17 191 ex-combattants ont été enregistrés au 1er mars 2000.

Les déclarations publiques hostiles de M. Foday Sankoh à l'égard de la MINUSIL sont regrettables et contradictoires. Celles-ci et les actes d'obstruction, en particulier pour le déploiement des forces dans certaines régions contrôlées par les rebelles, ne font qu'affaiblir la confiance et suscitent des doutes sur l'attachement de

M. Sankoh au processus de paix. Un fait plus inquiétant est la détérioration constante de la situation des droits de l'homme dans le pays. Incendies, pillages, actes de harcèlement, enlèvements de civils, viols et sévices sexuels, se poursuivent sans relâche dans les régions aux mains des rebelles. Nous ne pouvons que souligner que de tels actes sont inadmissibles et devraient cesser immédiatement. Les auteurs de ces actes doivent savoir, et on doit le leur dire énergiquement : il n'y aura pas d'amnistie pour les crimes commis après la signature de l'Accord de paix de Lomé.

Si nous notons une amélioration globale de la situation des droits de l'homme dans les régions où la MINUSIL est déployée, le rapport indique qu'ailleurs dans le pays, la situation reste tendue et explosive. Il est donc important que l'effectif du personnel militaire atteigne rapidement l'effectif autorisé de 11 100 éléments.

En outre, et au vu des agressions et attaques contre les civils ainsi que du refus du Front uni révolutionnaire (RUF) de coopérer avec la MINUSIL — illustré par les barrages sur les principales routes et la saisie d'armes par des combattants bien armés du RUF —, il est impératif que la MINUSIL commence à réagir de façon plus énergique, conformément aux règles d'engagement robustes, en vertu du mandat limité au titre du Chapitre VII reçu par la mission. Nous appuyons sans réserve M. Adeniji pour qu'il continue d'être ferme à l'égard des anciens dirigeants rebelles au sujet des atteintes constantes aux droits de l'homme et du non-respect de l'Accord de paix.

La Malaisie se félicite des vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport, y compris celles figurant aux paragraphes 41 à 56 sur les futures mesures à prendre, afin de ne pas affaiblir l'élan du processus de paix. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur la nécessité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, le plus rapidement possible, de tous les ex-combattants, l'extension de l'autorité de l'État, y compris le maintien de l'ordre sur l'ensemble du pays, la réconciliation nationale et la démocratisation ainsi que le renforcement des capacités de la Sierra Leone à assurer sa propre sécurité grâce à la restructuration de ses propres forces armées professionnelles.

Tous ces facteurs sont essentiels pour la réussite du processus de paix, et nous demandons aux parties de respecter les engagements pris solennellement. Nous engageons la communauté internationale à continuer d'aider le Gouvernement sierra-léonais avec des ressources financières et matérielles dont il a tant besoin.

À cet égard, ma délégation relève le manque de ressources financières, évoqué par le Secrétaire général dans son rapport, et l'appel qu'il a lancé pour des contributions, au cours de la prochaine conférence des donateurs, à Londres. Nous exprimons notre reconnaissance aux pays qui ont versé de généreuses contributions, en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique qui ont apporté des contributions importantes.

Enfin, ma délégation appuie le projet de déclaration à la presse, comme l'a suggéré l'Ambassadeur Greenstock, en s'appuyant sur les éléments qu'il a énumérés.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier M. Annabi de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général. À l'instar des Ambassadeurs Greenstock et Hasmy, je voudrais également dire que ma délégation serait heureuse de souscrire à l'appel de M. Annabi en vue de l'allongement du cycle de présentation des rapports.

Le rapport dont nous sommes saisis mentionne certains faits positifs, mais dans l'ensemble, la situation est sombre. Alors que la MINUSIL s'apprête — de façon très courageuse, je dois dire — à se déployer, ses unités font l'objet d'attaques et d'actes d'intimidation. Il y a des violations de droits de l'homme à grande échelle, et elles sont tellement graves qu'elles ont suscité une déclaration en termes très énergiques faite à la presse par le Président du Conseil, la semaine dernière.

La situation est intolérable, et la principale responsabilité doit clairement être assumée par M. Sankoh, du fait du manque d'engagement de sa part et de celle du RUF. C'est là le thème tout au long du rapport du Secrétaire général. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est lent et même si des progrès dans ce domaine devraient être salués, ce programme est entravé par le manque d'engagement de la part du RUF.

Alors que la communauté internationale envisage de nouvelles méthodes pour répondre aux besoins d'un pays sortant d'un conflit, M. Sankoh empoche ce qui lui est offert aux termes de l'Accord de paix. Il siège au gouvernement, s'est fait nommer responsable de la commission supposée réduire la vente de diamants illégalement exploités de la Sierra Leone, tout en faisant traîner les choses lorsqu'il s'agit de respecter sa part de l'Accord. Fait plus grave, M. Sankoh tente de bloquer l'Accord de paix et essaie d'intimider la communauté internationale.

Même s'il y a beaucoup à dire sur les mesures à prendre, présentées à la fin du rapport du Secrétaire général, leur efficacité dépend de la capacité de la communauté internationale à forcer M. Sankoh et ses partisans à respecter l'Accord de paix. Sans la coopération du RUF, il n'y aura pas la sécurité et la stabilité requises pour de futurs et rapides progrès.

Le Conseil de sécurité a été clair en affirmant qu'il ne tolérera plus M. Savimbi. Le moment est venu de montrer que la patience du Conseil de sécurité à l'égard de M. Sankoh est épuisée.

Dans le cadre de nos efforts visant à assurer une présence forte et crédible de la MINUSIL, nous devons tout faire en vue du déploiement intégral de la MINUSIL, avec un accès à toutes les régions du pays et une action ferme de la MINUSIL, conforme à ses règles robustes d'engagement.

Tant que la MINUSIL n'est pas complètement déployée, la présence continue du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est nécessaire pour maintenir une stabilité fragile et pour empêcher qu'il y ait un vide en matière de sécurité. Nous nous félicitons de l'offre nigériane de suspendre le retrait des contingents nigérians de l'ECOMOG qui se trouvent encore en Sierra Leone.

Nous devons également rendre un hommage chaleureux au Président Konaré, dont l'attachement à la stabilité régionale est bien connu, notamment pour ce qui est du moratoire de la CEDEAO sur les armes de petit calibre, et dont la direction énergique de la CEDEAO contribue grandement aux efforts de paix de la communauté internationale en Sierra Leone.

Enfin, je voudrais poser deux questions à M. Annabi. Le paragraphe 48 du rapport indique que des mécanismes viables doivent être mis en place pour permettre au Gouvernement et à la population de tirer profit de l'exploitation des ressources stratégiques du pays. Cela ne donne-t-il pas à entendre que la Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement, dirigée par M. Sankoh, n'est pas l'un des mécanismes viables évoqués au paragraphe 48?

Pour terminer, j'aimerais que M. Annabi nous éclaire sur les projets qui seront élaborés dans le cadre du Programme communautaire de redressement et de réinsertion, mentionné au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Secrétaire général de son rapport, et M. Annabi de sa mise à jour, qui nous ont donné une idée claire et objective de la situation dans les domaines qui relèvent de la responsabilité de la Mission élargie des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). L'analyse présente également un tableau très complet tant des succès que des échecs enregistrés dans la voie qui mène à la paix en Sierra Leone. Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadeur Greenstock pour les renseignements de première main très importants qu'il nous a fournis.

Il y a eu des progrès encourageants dans la création et le fonctionnement de plusieurs organes de mise en oeuvre, aux termes de l'Accord de Lomé. Nous nous félicitons des mesures prises en ce sens par les parties intéressées, et nous leur demandons de faire preuve de leur volonté de poursuivre un dialogue constructif tourné vers l'avenir, étant donné que les perspectives de stabilité dans le pays dépendent de leur détermination ferme et de leur volonté politique.

Si certains progrès sont effectués, le processus de paix en Sierra Leone continue de présenter des défis importants. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la situation en matière de sécurité demeure tendue et précaire. Les informations sur les obstructions aux opérations de maintien de la paix, notamment les saisies d'armes, le refus de permettre à la MINUSIL de se déployer, la détention d'agents de maintien de la paix et les échanges de coups de feu, nous préoccupent beaucoup.

Le refus de se conformer aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion nous préoccupe également beaucoup. Il est absolument essentiel que tous les aspects du mécanisme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion soient mis en oeuvre de façon effective et rapide par le biais de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, avec l'aide de la MINUSIL.

Les défis sur le plan humanitaire et de la sécurité en Sierra Leone ont déjà été examinés par les membres du Conseil de sécurité, et le Conseil a émis une réponse ferme et sans compromis. Nous réaffirmons fermement que ceux qui ont commis des atrocités doivent rendre compte de leurs actes le plus rapidement possible.

Nous souscrivons entièrement aux vues du Secrétaire général lorsqu'il a indiqué dans son rapport que la principale tâche des Nations Unies en Sierra Leone demeure la mise en place rapide d'une présence de maintien de la paix

crédible dans le pays, afin de créer les conditions de sécurité nécessaires à l'application du processus de paix. Nous félicitons le personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix en Sierra Leone, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, de leurs efforts inlassables dans l'accomplissement de leur tâche cruciale, et nous demandons à toutes les parties sierra-léoniennes de continuer de coopérer de façon crédible avec la MINUSIL.

La signature de l'Accord de paix entre le Gouvernement de la Sierra Leone et les forces rebelles, en juillet 1999, semblait apporter l'espoir d'un regain de dynamisme aux perspectives de règlement durable à la guerre civile brutale qui a duré huit ans dans ce pays. Avec la création et l'élargissement possible de la Mission de paix des Nations Unies en Sierra Leone, la communauté internationale a donné la preuve de sa volonté de faire en sorte que cet espoir ne soit pas vain.

Nous devons signaler aux dirigeants des parties sierra-léoniennes que nous comptons sur des actes tangibles et rapides qui confirmeront leur approche constructive et sans confrontation à l'égard de la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Nous leur demandons de respecter leurs promesses, qu'ils ont faites avant tout à leur propre peuple.

Enfin, nous soutenons pleinement l'idée du Royaume-Uni de faire une déclaration à la presse à cet égard.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport, ainsi que M. Annabi, Sous-Secrétaire général, pour l'exposé qu'il vient de faire. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Bangladesh d'avoir organisé cette réunion d'information publique.

Récemment, la situation en Sierra Leone est demeurée dans l'ensemble assez stable. Toutefois, plusieurs éléments d'instabilité subsistent dans le pays. Le Parti du Front révolutionnaire (PRUF), et en particulier les agissements de M. Sankoh et son manque de coopération avec la MINUSIL, devient un obstacle majeur au processus de paix. Nous sommes très préoccupés par la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Nous sommes également profondément inquiets face à la situation humanitaire en Sierra Leone qui continue d'être grave, et par les violations des droits de l'homme qui se poursuivent.

Nous souscrivons à l'analyse du Secrétaire général, qui figure dans la partie VII de son rapport, portant sur les quatre mesures importantes à prendre dans le cadre du processus de paix. À cet égard, nous voudrions souligner ce qui suit. Premièrement, nous pensons que le PRUF doit s'acquitter sans conditions de ses obligations en vertu de l'Accord de Lomé, arrêter de s'opposer au Gouvernement et à la MINUSIL ainsi que de les confronter. Il doit participer activement au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; coopérer avec la MINUSIL pour qu'elle ait accès aux parties est et nord du pays; et mettre fin au pillage, aux enlèvements et aux autres formes de violations des droits de l'homme. Nous prions instamment M. Sankoh de tenir sa promesse à cet égard.

Deuxièmement, la communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus de paix en Sierra Leone de diverses façons. Nous apprécions les efforts constructifs et les résultats obtenus par le Mali, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous remercions en particulier le Nigéria et les autres pays qui fournissent des contingents à la MINUSIL. Nous nous félicitons de la conférence des donateurs qui se tiendra à Londres à la fin du mois. En outre, nous espérons que les parties intéressées continueront de fournir une aide en réponse à l'appel global interinstitutions des Nations Unies pour la Sierra Leone, afin d'atténuer les difficultés sur le plan humanitaire dans ce pays.

Troisièmement, nous félicitons le Secrétariat de son efficacité remarquable dans le déploiement de la MINUSIL. Nous espérons que la MINUSIL continuera, dans le cadre de son mandat en vertu de la résolution du Conseil de sécurité, de jouer son rôle unique et important dans le processus de paix en Sierra Leone.

Quatrièmement, nous approuvons l'idée d'étendre l'intervalle entre les rapports du Secrétaire général de 45 à 60 jours.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais moi aussi vous remercier d'avoir organisé cette réunion pour nous permettre d'entendre M. Annabi. Nous voudrions le remercier de sa mise à jour et de sa présentation du rapport du Secrétaire général, en date du 7 mars, sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et qui traite de l'évolution politique récente, de la situation en matière de sécurité, du désarmement, de la démobilisation, et de la réinsertion, des droits de l'homme et des affaires humanitaires.

Nous souhaitons également remercier le Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Greenstock, qui a fait part au Conseil des observations que lui a inspirées sa récente visite en Sierra Leone.

Les observations de l'Ambassadeur Greenstock et l'exposé de M. Annabi montrent clairement que la majorité de la population de la Sierra Leone a un fort désir de paix. Cela rend encore plus intolérable la poursuite des atrocités et des violations des droits de l'homme. La semaine dernière encore, le Conseil a mis ce fait en lumière dans une déclaration à la presse. Il est clair que ces atrocités doivent prendre fin pour que la Sierra Leone puisse reconstruire la structure sociale dont elle a besoin pour établir un appareil étatique efficace et assurer un avenir meilleur à sa population.

Ma délégation note avec préoccupation qu'il y a eu peu de progrès dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants. Nous restons préoccupés de voir que les commandants du Front uni révolutionnaire (RUF) à l'est du pays continuent d'empêcher les anciens combattants du RUF et de l'armée de s'associer au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Nous souhaitons souligner le fait que la qualité médiocre des armes livrées ainsi que le nombre des armes collectées par rapport à celui des combattants — dont M. Annabi a parlé — préoccupe également ma délégation.

Nous nous félicitons des efforts communs de la MINUSIL et de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion pour mettre en place un programme de destruction d'armes et de munitions. Nous espérons qu'il sera mis en place le plus rapidement possible.

Dans son exposé sur le rapport du Secrétaire général, M. Annabi note plusieurs événements positifs, notamment l'établissement d'une Commission pour le renforcement de la paix et la création de la Commission électorale nationale. Nous attendons avec intérêt d'autres progrès dans la formulation d'un cadre stratégique pour la Sierra Leone et d'un plan de réinsertion des forces armées. Mais nous voudrions demander à M. Annabi s'il y a eu du nouveau dans les auditions en vue de la confirmation des commissaires de la Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement.

Nous avons été encouragés de voir l'excellente contribution qu'a apportée la MINUSIL. À cet égard, nous voudrions féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que les composantes militaire et civile de la MINUSIL.

Nous appuyons sans réserve l'augmentation des forces de la MINUSIL en Sierra Leone, qui aurait dû comprendre une formation aux droits de l'homme, une surveillance de l'application des droits de l'homme, une formation de la police et la protection des femmes et des enfants ainsi que des autres civils. Nous pensons que la nomination d'un observateur des droits de l'enfant constitue un pas dans la bonne direction, mais nous encourageons à prendre d'autres mesures pour faire face au problème critique que pose la protection des enfants.

Nous sommes également préoccupés par les rapports qui continuent à nous parvenir sur la situation humanitaire. M. Annabi a parlé du retrait de deux organisations non gouvernementales bien connues de zones contrôlées par le RUF. Or, elles avaient été la seule source d'approvisionnement en aide humanitaire pour de nombreuses personnes en Sierra Leone. Nous demandons instamment que le Conseil de sécurité envoie un message très ferme aux forces qui se trouvent en Sierra Leone et les exhorte à coopérer avec les organisations de secours humanitaire.

Il a également été pénible d'apprendre que malgré toutes les bonnes intentions de la MINUSIL, la résistance se poursuit et qu'il n'y a toujours pas de coopération entre le RUF et la MINUSIL. Nous préconisons que le Conseil lance un appel très ferme aux dirigeants du RUF, et notamment à M. Foday Sankoh, pour qu'ils coopèrent avec la MINUSIL et s'abstiennent de faire des déclarations qui risqueraient d'enflammer la situation actuelle.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous avons noté au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général que le désir des policiers de regagner leurs anciens postes dans les provinces a été affecté par les violences qui ont été infligées aux policiers et à leurs familles durant le conflit. Nous voudrions que M. Annabi nous dise si des progrès ont été faits en la matière.

Ma délégation est encouragée par la poursuite de la participation positive de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Comme nous l'avons entendu, les réunions qui viennent d'avoir lieu à Bamako, sous les auspices de la CEDEAO, nous permettent d'espérer que des progrès vont être faits dans la réalisation de l'Accord de Lomé. Nous félicitons les dirigeants actuels de la CEDEAO de l'initiative qu'ils ont prise et nous les encourageons à continuer de faire pression sur les parties intéressées pour qu'elles respectent l'Accord de Lomé. Nous voudrions également rendre hommage aux troupes qui constituaient le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et notamment au Gouvernement nigérian qui a permis une transition sans heurt de l'ECOMOG à la MINUSIL.

Nous appuyons par ailleurs les recommandations du Comité conjoint de mise en oeuvre visant, notamment, à accélérer l'application de l'Accord de Lomé en ce qui concerne le respect du processus de désarmement, l'accord de cessez-le-feu et l'accès humanitaire sans entrave.

Nous avons noté en outre, au paragraphe 9 du rapport, que la formulation d'un cadre stratégique pour la Sierra Leone a continué de progresser et que l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies a établi un rapport initial définissant les principes et les politiques régissant l'action de l'Organisation des Nations Unies et a proposé des arrangements de coordination et institutionnels appropriés en vue d'assurer la cohérence de l'action des entités et partenaires de l'Organisation. Nous tenons à souligner ce point, parce qu'une fois la situation en matière de sécurité stabilisée, il sera important de prêter attention au développement économique et social de la Sierra Leone. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance de l'appui à la prochaine conférence internationale des donateurs qui doit se tenir le 27 mars, sous les auspices du Royaume-Uni. Nous estimons en effet que cette conférence offrira une tribune à des expressions concrètes de soutien.

Une question demeure toutefois; qu'allons-nous faire maintenant? La Sierra Leone est une société où les femmes, les enfants et les civils dans leur ensemble se trouvent face à un avenir d'insécurité, de terreur et de peur. Nous partageons l'avis qu'il est nécessaire d'assurer une présence de maintien de la paix crédible dans toute la Sierra Leone et de créer un climat de confiance et de sécurité. C'est pourquoi nous faisons nôtres les quatre mesures soulignées par le Secrétaire général dans son rapport — la nécessité d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration rapides des ex-combattants; l'extension de l'autorité de l'État, y compris le maintien de l'ordre; le renforcement de la capacité de la Sierra Leone d'assurer sa propre sécurité; et la réconciliation nationale et la démocratisation — car nous reconnaissons en effet que tout cela doit être en place pour que le calendrier des élections soit respecté.

Ces quatre mesures essentielles peuvent mettre la Sierra Leone sur le chemin de la viabilité. Tout cela dépendra de la volonté politique des partis et de l'appui que la communauté internationale est disposée à leur accorder. Par conséquent, nous voudrions appuyer la proposition de déclaration à la presse que ferait le Président à la fin de notre séance ainsi que les éléments soulignés par le Représentant permanent du Royaume-Uni.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoquer cette réunion importante d'information. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son rapport du 7 mars, ainsi que M. Annabi de son exposé complémentaire et des paroles aimables qu'avec la délégation de la Chine et de la Jamaïque, il a eu pour la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Président.

Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général et écouté attentivement l'exposé de M. Annabi. Je voudrais dire que nous partageons leur analyse de la situation et des perspectives en Sierra Leone. Comme l'indiquent le rapport du Secrétaire général et l'exposé de M. Annabi, la situation en Sierra Leone est précaire, même si des progrès modestes ont été enregistrés dans l'application de l'Accord de paix de Lomé. Je voudrais à cet égard, réitérer la détermination des États de la CEDEAO à soutenir les efforts de consolidation du processus de paix.

Permettez-moi aussi de rappeler, à cet égard, les résultats de la réunion du Comité conjoint de mise en oeuvre qui s'est déroulée à Bamako les 1er et 2 mars. Cette réunion a tout d'abord rappelé que la réalisation d'une paix véritable et durable en Sierra Leone demeure la responsabilité première des Sierra-Léonais eux-mêmes. La réunion a particulièrement mis l'accent sur les questions suivantes. Premièrement, la mauvaise interprétation de l'Accord de Lomé, notamment en ce qui concerne la création et le mandat d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Deuxièmement, la réunion a insisté sur la lenteur du processus de désarmement lié, dans une grande mesure, à la lenteur du déploiement de la MINUSIL, aux difficultés d'accès des organismes d'aide humanitaire à toutes les régions du pays. La réunion a surtout insisté sur le rétablissement des institutions gouvernementales, y compris celles relatives à la justice et à la police ainsi qu'à la collecte des ressources.

La réunion de Bamako a également décidé des mesures urgentes suivantes. Premièrement la levée immédiate par le Front uni révolutionnaire (RUF) des obstacles au déploiement de la MINUSIL. Nous nous félicitons à cet égard des mesures annoncées à la réunion de suivi du 9 mars, tel que rappelé par l'Ambassadeur Greenstock tout à l'heure. Deuxièmement, la réunion a demandé également la restitution immédiate par le RUF de la grande quantité d'armes et d'équipements saisis sur les troupes guinéennes ainsi que la restitution immédiate par le RUF et le CRFA des armes saisies sur les troupes kényennes. La réunion a également demandé le démantèlement simultané des barrages routiers sur toute l'étendue du territoire, par tous les combattants avant la prochaine réunion de suivi prévue à Freetown le 20 mars 2000. Il a été souligné qu'aucune partie n'a le droit

de se prévaloir de quelque partie du territoire sierra-léonais comme étant son fief. La réunion a également mis l'accent sur l'accélération de la mise en place des centre de désarmement, de démobilisation et de réinsertion additionnels, une fois que la MINUSIL sera déployée.

D'autres questions ont été examinées à cette réunion, qui touchent notamment à la restructuration des Forces armées de Sierra Leone et à la mise en oeuvre de dispositions à caractère politique de l'Accord de paix de Lomé. Il a été convenu que les efforts devraient être déployés pour la mise en oeuvre de ces dispositions, étant entendu que la capacité du Gouvernement d'unité nationale à mettre en oeuvre lesdites dispositions sera facilitée par son pouvoir à mobiliser des ressources financières additionnelles.

Enfin, la réunion a recommandé que des consultations régulières soient programmées entre les responsables du Gouvernement du Parti du Front révolutionnaire uni, du CRFA et de toutes les autres parties.

Enfin, pour conclure, je voudrais indiquer que ma délégation fait siennes les observations et recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport du 7 mars. Nous estimons également que l'appui politique et le soutien financier de la communauté internationale dans la phase actuelle du processus de paix en Sierra Leone sont essentiels. Ma délégation appuie pleinement la proposition de proroger le délai de publication des rapports ainsi que la proposition d'une déclaration à la presse, présentées par l'Ambassadeur Greenstock que nous remercions également des informations très utiles qu'il nous a fournies au début de cette réunion.

La séance est suspendue à 13 h 25.